

**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mars 2026 à 09h30**

**Compte rendu**

Présents :	Xavier FRAICHE ; Marie-Claire BOUTONNET ; Yves MALRIC ; Julie CRISTOL épouse FRAISSE ; Pierre ROMIER ; Angèle BOUSQUET ; Rudy AGUILAR ; Nadine THIERS-MARQUES ; Nicolas CADIO ; Magalie COMBY ; Philippe VALDEYRON
Absents :	
Excusés :	
Secrétaire de Séance :	Xavier FRAICHE
Désignation de deux assesseurs	Rudy AGUILAR ; Magalie COMBY

1) Election du maire : Yves MALRIC

***Voté à l'unanimité : 9 voix pour 0 voix contre 2 voix nuls***

2) Délibération pour le nombre d'adjoint : 1 adjoint

***Voté à l'unanimité : 11 voix pour***

3) Election de l'adjoint : Jean-Pierre ROMIER

***Voté à l'unanimité : 10 voix pour 0 voix contre 1 voix nul***

4) Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la charte de l'élu local

5) Fixation des indemnités des élus :

- Maire : Indice brut terminal de la fonction publique 28.1 % - 6 % allouée à la conseillère municipale avec délégation = 22.1 %
- Adjoint : Indice brut terminal de la fonction publique 10.99 %
- Conseillère Municipale avec délégation, Julie FRAISSE : Indice brut terminal de la fonction publique 6 %

***Voté à l'unanimité : 11 voix pour***

## 6) Délégations consenties au maire

### LISTE :

- De passer des contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- De prononcer la délivrance et la reprise de concessions dans les cimetières,
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle,
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre,
- De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 000 €,
- D'exercer au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme.
- D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme.
- De prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L 523 -5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostic d'archéologie préventive prescrit pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- De demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, l'attribution de subventions.

***Voté à l'unanimité : 11 voix pour***

## 7) Arrêté de délégations de fonction et de signature à l'adjoint

<b>Date de l'arrêté :</b> 23/03/2026	République Française Département : AVEYRON Arrondissement : Millau Commune de LA BASTIDE PRADINES
<b>Objet :</b> <b>DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE AU 1ER ADJOINT</b>	

### ARRÊTÉ N° 2026\_AR\_002

#### PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE AU 1ER ADJOINT

Le Maire de la commune de la Bastide Pradines.

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18 qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

**Vu** la délibération du conseil municipal du 23 mars 2026 fixant à **UN** le nombre des adjoints,

**Vu** le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints du 22 mars 2026,

**Considérant** que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à Monsieur Jean-Pierre ROMIER, en qualité de 1er Adjoint au Maire,

#### ARRETE

##### Article 1

A compter du 23 mars 2026, Monsieur Jean-Pierre ROMIER en qualité de 1er adjoint au Maire, est délégué pour remplir les fonctions d'officier d'Etat Civil et d'Officier de police judiciaire et pour signer toutes pièces administratives dans le cadre de la gestion courante (légalisation de signature, authentification de copies, délivrance de certificats...) **en l'absence et à la demande du Maire.**

##### Article 2

A compter du 23 mars 2026 Monsieur Jean-Pierre ROMIER en qualité de 1er adjoint au Maire est délégué à la gestion et la qualité de l'eau (exception faite des interventions purement techniques) ;

Le suivi des contrats d'entretien et des bâtiments : extincteurs, terrasses, escaliers, chauffage de l'ensemble des bâtiments, etc ;

##### Article 3

A compter du 23 mars 2026 délégation permanente est également donnée à Monsieur Jean-Pierre ROMIER en qualité de 1er adjoint au maire, de signer tous les documents, relatifs à sa délégation

##### Article 4

A compter du 23 mars 2026, Monsieur Jean-Pierre ROMIER en qualité de 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire est délégué pour remplir les fonctions de gestion du personnel et pour signer toutes pièces administratives dans le cadre de cette gestion courante **en l'absence et à la demande du Maire.**

##### Article 5

L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Sous-préfète de Millau
- La Trésorerie de Saint-Affrique
- L'intéressé

Le Maire,

Yves MALRIC



L'adjoint,

Jean-Pierre ROMIER

Fait à LA BASTIDE-PRADINES, le 23 mars 2026

Le Maire,  
Yves MALRIC



le 23/03/2026  
à 10h00  
de l'acte de l'AR: 23/03/2026  
de l'AR: 23/03/2026  
2-211200225-2026\_AR\_002-AR  
AGEDI

8) Arrêté de délégations de fonction et de signature à la conseillère municipale avec délégation

1

<p>Date de l'arrêté : 23/03/2026</p> <p>Objet : DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A LA CONSEILLERE MUNICIPALE</p>	<p>République Française Département : AVEYRON Arrondissement : Millau Commune de LA BASTIDE PRADINES</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**ARRÊTÉ**  
**N° 2026\_AR\_003**

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A LA CONSEILLERE  
MUNICIPALE**

Le Maire de la commune de la Bastide Pradines.

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18 qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à un ou plusieurs conseillers municipaux,

**Considérant** que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à Madame Julie FRAISSE, en qualité de conseillère municipale,

**ARRETE**

**Article 1**

A compter du 23 mars 2026, Madame Julie FRAISSE, en qualité de conseillère municipale, est déléguée pour signer les documents concernant les finances communales, titres de recettes, mandats de paiement, bordereaux et tous les courriers et autorisations y relatifs **en l'absence et à la demande du Maire et /ou du 1<sup>er</sup> adjoint.**

**Article 2**

L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Sous-préfète de Millau
- La Trésorerie de Saint-Affrique
- L'intéressée

Le Maire,  
Yves MALRIC



Fait à LA BASTIDE-PRADINES, le 23 mars 2026



La Conseillère Municipale,

Julie FRAISSE



Le Maire,  
Yves MALRIC



2026\_AR\_003

Date de transmission de l'acte: 23/03/2026
Date de réception de l'AR: 23/03/2026
012-211200225-2026_AR_003-AR
AGEDI

9) Désignation aux différentes structures intercommunales ou organismes extérieurs

**Délégations aux différentes structures ou organismes extérieurs**

<b>ORGANISMES</b>	<b>NOM DES TITULAIRES</b>	<b>NOM DES SUPPLEANTS</b>
SIEDA	ROMIER Jean-Pierre	FRAICHE Xavier
AVEYRON INGENIERIE	ROMIER Jean-Pierre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AGUILAR Rudy</li> <li>• FRAICHE Xavier</li> </ul>
AGEDI	FRAISSE Julie née CRISTOL	BOUSQUET Angèle
SMICA	FRAISSE Julie née CRISTOL	BOUSQUET Angèle
S.I.A.E.P DU LARZAC	MALRIC Yves	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ROMIER Jean-Pierre</li> <li>• CADIO Nicolas</li> <li>• FRAICHE Xavier</li> </ul>
PARC NATUREL DES GRANDS CAUSSES	CADIO Nicolas	<ul style="list-style-type: none"> <li>• COMBY Magali</li> <li>• BOUSQUET Angèle</li> </ul>
SYNDICAT MIXTE A.75	VALDEYRON Philippe	BOUTONNET Marie-Claire
SECURITE ROUTIERE	BOUTONNET Marie-Claire	
ACTION SOCIALE ET CULTURELLE	CADIO Nicolas	COMBY Magali
AMBROISIE	FRAICHE Xavier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• BOUSQUET Angèle</li> <li>• COMBY Magali</li> </ul>
AMENAGEMENT URBANISME	MALRIC Yves	AGUILAR Rudy
APPEL D'OFFRES	MALRIC Yves	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ROMIER Jean-Pierre</li> <li>• FRAICHE Xavier</li> <li>• AGUILAR Rudy</li> <li>• VALDEYRON Philippe</li> <li>• BOUTONNET Marie-Claire</li> </ul>
CORRESPONDANT INTEMPERIE	MALRIC Yves	BOUSQUET Angèle
CORRESPONDANT TEMPETE	MALRIC Yves	BOUSQUET Angèle
DEVELOPPEMENT DURABLE	ROMIER Jean-Pierre	VALDEYRON Philippe
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	ROMIER Jean-Pierre	FRAISSE Julie née CRISTOL
ENFANCE/JEUNESSE/SENIOR	THIERS-MARQUES Nadine	FRAISSE Julie née CRISTOL
FINANCES - BUDGET	FRAICHE Xavier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ROMIER Jean-Pierre</li> <li>• MALRIC Yves</li> <li>• FRAISSE Julie née CRISTOL</li> </ul>
TRANSPORT MOBILITE	BOUSQUET Angèle	COMBY Magali
TRAVAUX VOIRIE	MALRIC Yves	ROMIER Jean-Pierre
VOIRIE DECHETS	MALRIC Yves	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ROMIER Jean-Pierre</li> <li>• AGUILAR Rudy</li> </ul>
MOUSTIQUE TIGRE	VALDEYRON Philippe	
ADMR	FRAISSE Julie née CRISTOL	<ul style="list-style-type: none"> <li>• THIERS-MARQUES Nadine</li> <li>• COMBY Magali</li> </ul>

**Fin de la réunion 10 h 50**